

1) Extension du stationnement payant sur le quartier

Rappel : Cette extension concerne le périmètre délimité par les rues Lafontaine, Jaurès et Antonin Perrin.

Les rues qui passent en stationnement payant : Aynard, Docteur Dolard, Louis Braille, Gillet, Mistral, Pascal, Passy, Richelieu, Florian, Jean Jaurès, Terracher et Maubant, une partie de la rue Antonin Perrin (au nord de Jean Jaurès), les avenues St Exupéry et Sangnier et les places des Maisons Neuves et Marengo.

Concernant la rue Jean Jaurès, le stationnement payant concernera la partie de la rue comprise entre Mistral et A. Perrin

Les travaux de pose des horodateurs ont commencé et la mise en place du stationnement payant sur le secteur sera effective à partir du 1^{er} juillet.

2) le tram T6 Nord

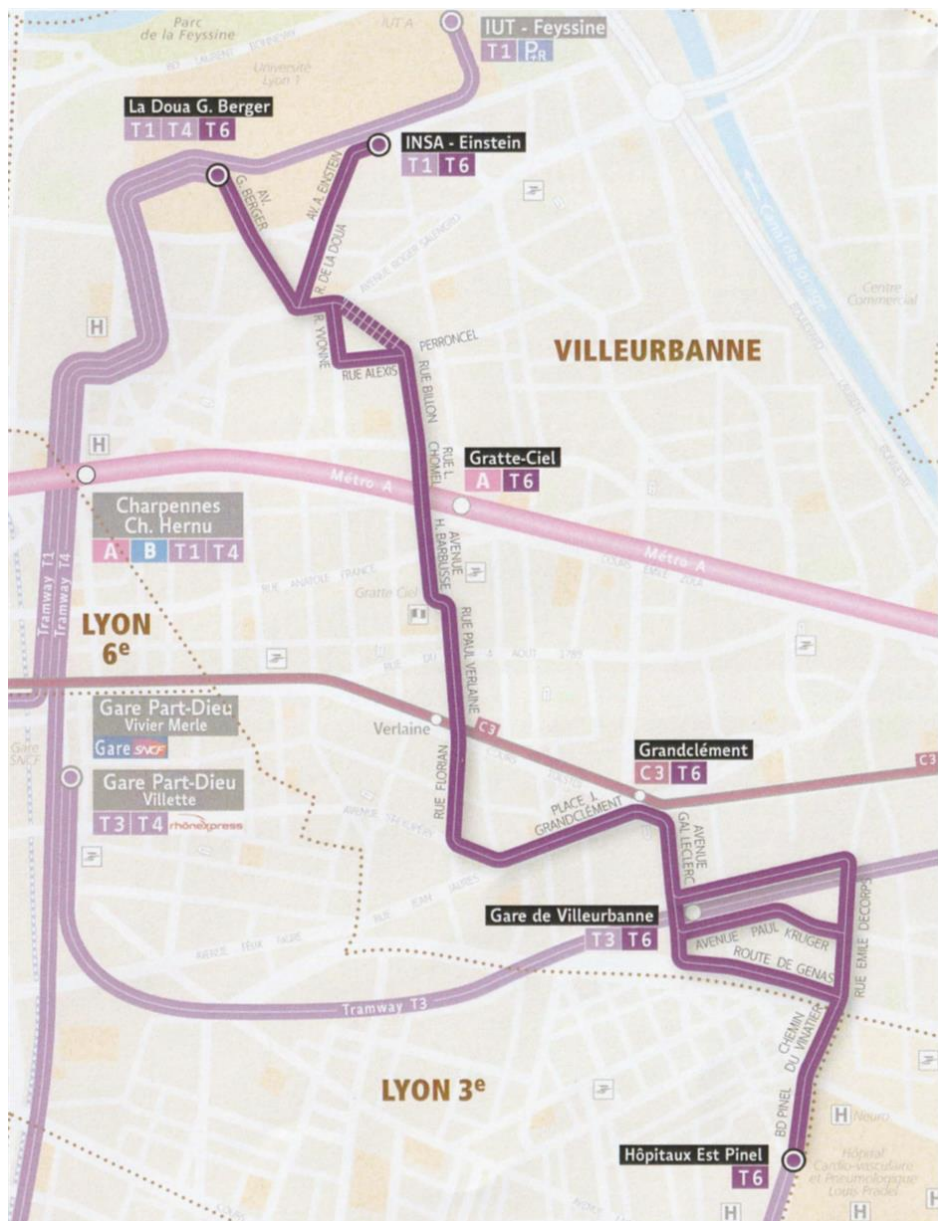
La réunion publique du 29 mai dernier n'a pas apporté d'informations nouvelles.

Les objectifs du T6 Nord ont été rappelés :

- proposer une traversée Nord-Sud de Villeurbanne, liaison actuellement assez faible tant pour les transports en commun que pour la circulation automobile.
- desservir les zones de développement urbain : les hôpitaux Est, la future Zac Grandclément, la Zac des Maisons Neuves, Gratte-Ciel centre et Nord, la Doua.
- créer une ligne de tram en rocade connectée à l'ensemble des lignes fortes du réseau sur l'Est de l'agglomération (métro A, trams T3, T1 et T4, bus C3 ...)

La présidente du Sytral précise que différents trajets ont été étudiés en prenant en compte différents éléments de réflexion :

- la faisabilité technique
- la possibilité de proposer un axe « Modes doux » : il s'agit de définir un parcours qui permette de loger les 2 voies du tram, les pistes cyclables, et les déplacements piétonniers sur trottoir soit la nécessité de disposer de 20 m de largeur sur la plus grande partie du parcours (ce qui n'est pas tout le temps possible).
- la desserte des centralités : le tram doit desservir les lieux où résident ou travaillent le plus grand nombre de personnes ce qui exclut le parcours situés les plus à l'Est de la Ville.
- l'impact sur la circulation routière.
- les réserves foncières : favoriser le parcours qui utilisera le plus possible les réserves foncières faites et demandera le moins possible d'utiliser des parcelles privées.



Le parcours préférentiel ci-dessus répond, d'après la Présidente du Sytral, aux éléments de réflexion énumérés, il peut être amendé et c'est le sens de la concertation publique qui s'est achevée le 14 juin.

Le Maire de Villeurbanne précise qu'il est moins « accroché » à l'idée de faire passer le T6 par l'avenue Henri Barbusse mais le Sytral fait remarquer que, sur Gratte-Ciel Nord, les promoteurs immobiliers ont inclus dans leur projet de construction le passage du T6. Toutefois, si le T6 devait passer par Barbusse centre, le déplacement du Tram se ferait alors grâce à une motorisation par énergie embarquée (batteries) et cette portion de l'avenue serait piétonne.

La proposition de parcours empruntant la rue Rollet et la rue des bienvenus : M. Bret précise que le nombre d'expropriations nécessaires sur la rue des bienvenus est bien supérieur à celui de la rue Billon (trajet préférentiel) et qu'il vaut mieux privilégier la desserte des commerces des Gratte-Ciel (centre et Nord) plutôt qu'un grand supermarché.

Usine ACI : le déménagement de l'usine de pièces automobiles ACI (rue du Pérou) devrait permettre de faciliter le tracé du T6 dans le secteur Salengro / Vaillant (cf. tracé en pointillé sur la plan).

Quelques chiffres sur le T6 Nord

Parcours de 5.5km sur 12.2km pour l'ensemble du T6

12 stations pour 26 sur l'ensemble du T6

Estimation de 55 000 voyageurs / jours

Un trajet de 19 minutes et une fréquence de 10 minutes à la mise en service.

3) Le projet Péchoux Genas

Il s'agit des aménagements concernant la circulation et les déplacements accompagnant la construction des 2 immeubles sur ce secteur.



A moyen terme, dans le secteur Genas / Jaurès, toutes les rues perpendiculaires entre Meunier et Perrin seront mises en zone 30.

-La rue Péchoux dont les trottoirs ne sont actuellement pas aux normes car trop étroits sera passée en « zone de rencontre »: vitesse limitée à 20km/h et priorité aux piétons. Des bandes en béton anti-stationnement seront installées.

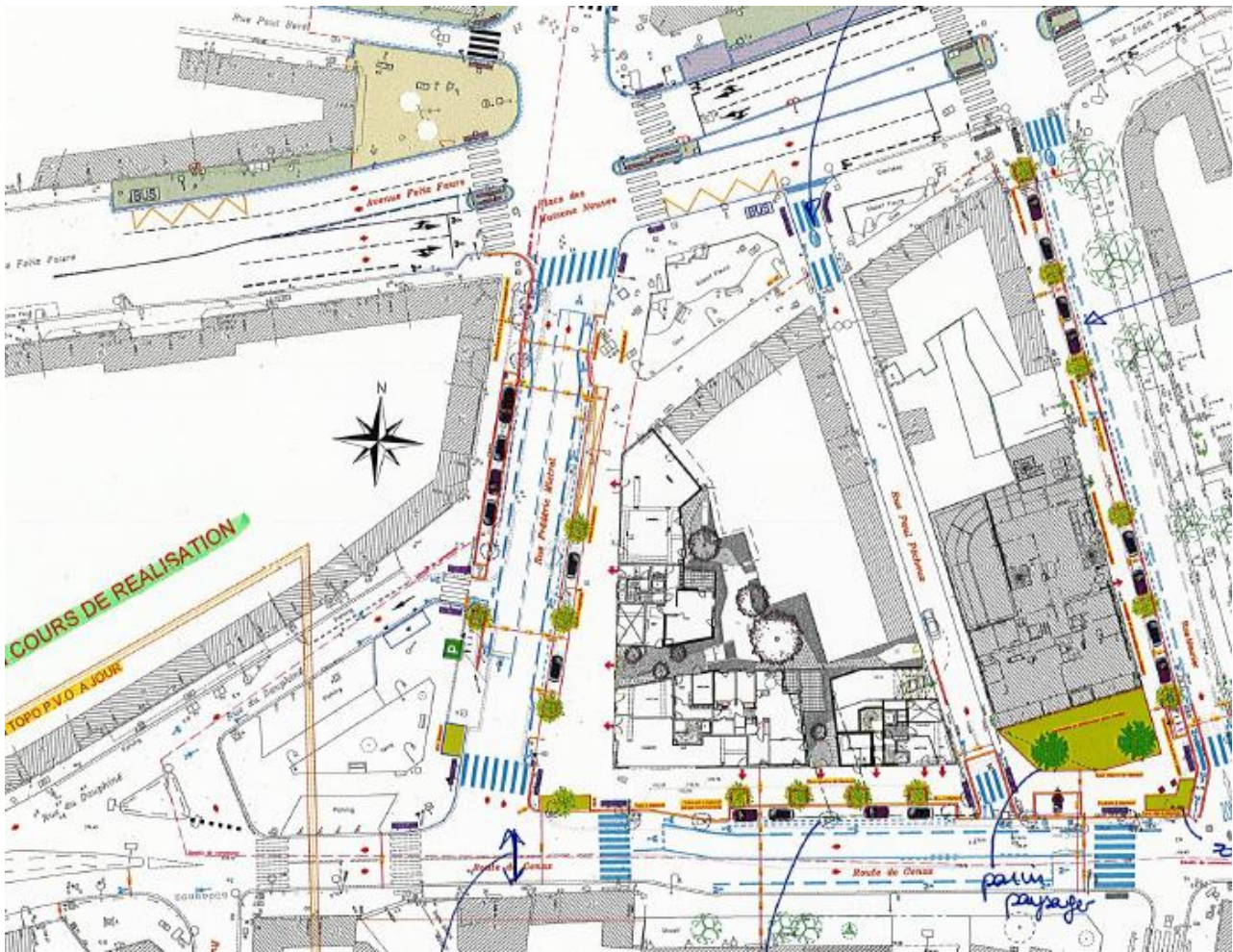
-Rue Meunier réorganisation du stationnement entre des arbres d'alignement nouvellement plantés à l'Ouest.

-Zone Sud-Est : parvis végétalisé et planté de 2 tilleuls devant les 2 nouveaux immeubles, petit espace vert à l'angle de la rue Meunier, le stationnement actuellement en épi sera redressé sur la route de Genas et passera en longitudinal entre des arbres d'alignement. Création d'une place PMR.

-Zone Sud-Ouest : La route de Genas comportera 2 bandes cyclables et 2 voies de circulation ce qui impliquera le repositionnement de la station Bluely.

- Zone Ouest : redressement du carrefour avec Mistral et suppression de l'îlot Dauphine de manière à maintenir une la largeur constante sur Genas

-Zone Nord-Ouest : 2 bandes cyclables sur Mistral (partie Genas Jaurès) mais suppression de la portion de piste cyclable Sud Nord



Début des travaux en novembre 2019 pour les parties les plus proches des deux immeubles.

4) Bilan sur les doléances antérieures

La résidence de personnes âgées Jean Jaurès avait émis 2 demandes il y a quelques mois :

L'installation d'un abribus devant le par Natahlie Gautier (ligne C11 direction L. Bonneval)

Réponse : la demande a été transmise au Sytral qui a déjà voté son budget « abribus » pour tout 2019. Donc rien à attendre avant 2020 et encore, puisque sur Villeurbanne, il y a une moyenne d'un abribus installé par an.

La suppression du bateau devant le garage ex-Peugeot sur la rue J. Jaurès

Réponse : la demande doit être faite par le propriétaire du fonds de commerce et les travaux sont à sa charge, il y a donc peu d'espoir.

Respect du sens interdit sauf bus au début de la rue Léon Blum après la place Grandclément.

Réponse : Cette portion de la rue Léon Blum est réservée aux bus, aux taxis et aux riverains pour accéder à leur parking. Le Sytral étudie la possibilité d'installer un petit muret qui contraindrait les véhicules venant de Jaurès à tourner sur Leclerc mais cela obligerait à dérouter le C11.

Autre solution : l'installation sur la place de caméras de vidéosurveillance permettant également la vidéo verbalisation.

5) Points posant problème évoqués lors de la réunion.

a) On constate que, depuis deux mois, environ 11 stations Vélo'v sont en dysfonctionnement partiel ou total sur le quartier. La Ville a-t-elle connaissance des raisons de ces dysfonctionnements et quels moyens sont mis en œuvre par l'entreprise Decaux pour y remédier ?

Le service rendu aux usagers des Vélo'v se trouve fortement perturbé : difficultés pour prendre un vélo et pour le déposer : la Ste Decaux prévoit-elle une compensation sur le prix annuel de l'abonnement ?

b) rue Meunier, à l'angle de Jaurès, devant le magasin d'optique, les racines de l'arbre remontent et soulèvent le revêtement du trottoir ce qui s'avère dangereux (déjà au moins deux chutes récentes survenues).

c) rue Baudelaire : les trottoirs de cette rue sont très étroits et en plus, les plots ont été posés non pas au bord du trottoir mais en retrait réduisant ainsi le passage des piétons dont beaucoup descendent sur la chaussée.

d) la ligne C3 fonctionne au moteur sur les cours Lafayette et Tolstoï : pourquoi et jusqu'à quand ?

e) stationnements réguliers, sur le trottoir, entre le 42 et le 44 rue J. Jaurès, de 3 véhicules : demande de passage de la PM.

f) A quelle date l'aménagement de la placette de la Zac des Maisons Neuves sera-t-il achevé. Est-il prévu une inauguration ?

e) bande cyclable de la rue Pascal, au nord, carrefour Pascal – Tolstoï : des travaux ont été récemment réalisés pour empêcher le stationnement de véhicules sur cet aménagement. Cependant, une portion de la bande a été laissée sans obstacle d'accès, donc une voiture peut encore y stationner, y a-t-il une raison particulière ?